



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975

1. Dénomination de la fonction Médecin adjoint/adjointe C	Code fonction 7.09.021
2. But de la fonction Sous la supervision de la hiérarchie médicale, collaborer avec les chefs/cheffes de clinique et les assistants/assitantes dans l'étude des cas présentés; confirmer ou infirmer le diagnostic; orienter les investigations et déterminer le traitement.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none">- les mêmes exigences que les autres médecins adjoints/adjointes, mais s'appliquant essentiellement aux médecins qui occupent des postes sans responsabilité médicale directe.	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	N	D	K	A	I	Cl. max. 23
Points	66	17	65	5	59	Total 212